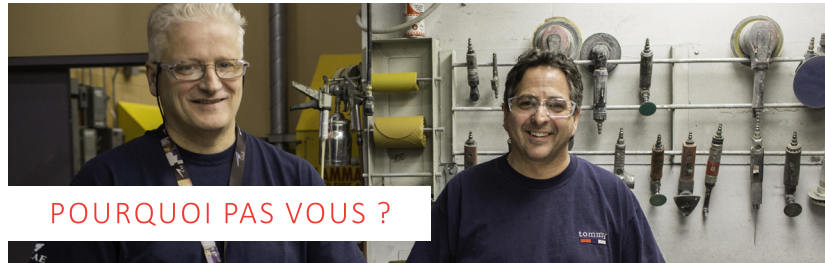


LA **FTQ** C'EST...

PLUS DE **600 000 TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES** ONT EXERCÉ LEUR DROIT DE SE SYNDIQUER À LA FTQ !



La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est la plus grande centrale syndicale québécoise. Plus du tiers de ses membres sont des femmes et des jeunes. Elle est présente dans tous les secteurs d'activité, tant public que parapublic ou privé, et ce, dans toutes les régions du Québec.

LA **FTQ** C'EST AUSSI...

UNE GRANDE EXPERTISE ET UNE LONGUE EXPÉRIENCE SYNDICALE AU SERVICE DE SES MEMBRES

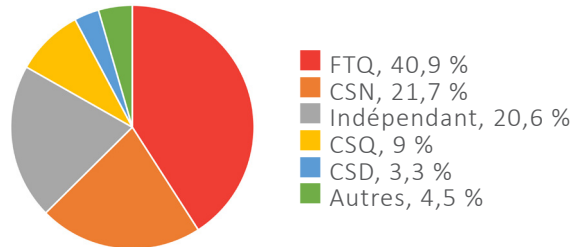
La FTQ offre des services de qualité à ses affiliés et à ses membres :

- › SERVICE DE L'ÉDUCATION
- › SERVICE DE LA RECHERCHE
- › SERVICE DE LA CONDITION FÉMININE
- › SERVICE DE LA FRANCISATION
- › SERVICE DES COMMUNICATIONS
- › SERVICE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
- › SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
- › RÉSEAU DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DÉLÉGUÉES SOCIALES

SE SYNDIQUER C'EST SE FAIRE RESPECTER, C'EST UN DROIT RECONNU ET PROTÉGÉ PAR LA LOI

- › L'article 3 du Code du travail prévoit le droit d'appartenir à une association de salariés de son choix et de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration.
- › Les articles 13 et 14 interdisent toute forme d'intimidation, de menace ou de représailles contre un salarié qui décide d'exercer son droit de se syndiquer.
- › L'article 15 prévoit la réintégration au travail d'un salarié congédié pour avoir exercé son droit d'adhérer à un syndicat.
- › L'article 45 protège le processus d'accréditation syndicale en cas de vente de l'entreprise ou de sous-traitance
- › L'article 59 prévoit que l'employeur ne peut modifier à son gré les conditions de travail à partir du moment où un groupe a demandé à être reconnu comme syndicat.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SYNDICAUX SELON L'ALLÉGÉANCE SYNDICALE



Source : Calculs de la FTQ, 2014

UN EMPLOI SYNDIQUÉ : UNE DIFFÉRENCE ENCORE PLUS IMPORTANTE POUR LES FEMMES

- › Les travailleuses syndiquées gagnent en moyenne 20 % de plus que les travailleuses non syndiquées.
- › Le salaire horaire moyen des travailleuses syndiquées est de 27,39 \$ l'heure contre 21,17 \$ l'heure pour les travailleuses non syndiquées.
- › Le salaire horaire moyen d'une personne syndiquée (homme-femme) est de 27,79 \$ l'heure comparé à 23,17 \$ pour une personne non syndiquée.

Source : Statistique Canada

LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ : UN ATOUT POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC

La création, en 1983, du Fonds de solidarité FTQ a marqué un tournant décisif dans la prise en main, par les travailleurs et travailleuses, du développement économique durable du Québec.

Aujourd'hui, avec son actif net de plus de 14,3 milliards de dollars, cette initiative de la FTQ est devenue l'un des fleurons de l'économie québécoise.

Le Fonds de solidarité c'est plus de 700 000 actionnaires-épargnants et la force d'un réseau de plus de 3 300 entreprises partenaires présentes dans tout le Québec. Grâce à ce réseau, le Fonds de solidarité a pu maintenir et sauvegarder plus de 220 000 emplois et a participé à la formation économique de milliers de travailleurs et travailleuses.

LES AVANTAGES D'UN EMPLOI SYNDIQUÉ

UN SYNDICAT, C'EST UN MOYEN DE SE REGROUPER POUR PARLER D'UNE MÊME VOIX. SE SYNDIQUER, C'EST BRISER L'ISOLEMENT POUR FAIRE RESPECTER SES DROITS ET RÉGLER LES PROBLÈMES RELIÉS AU TRAVAIL.

PARCE QUE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL SONT MEILLEURES, LES PERSONNES SYNDIQUÉES RESTENT PLUS LONGTEMPS CHEZ LE MÊME EMPLOYEUR.

- › SE FAIRE RESPECTER;
- › AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL, SA QUALITÉ DE VIE ET CELLE DE NOS FAMILLES;
- › METTRE FIN AUX FAVORITISMES ET AUX PASSE-DROITS;
- › PROFITER D'UNE MEILLEURE SÉCURITÉ D'EMPLOI ET FAIRE RESPECTER NOTRE ANCIENNETÉ AU MOMENT DES PROMOTIONS, DE SES CHOIX DES HORAIRES ET DES VACANCES, DES MISES À PIED ET DES RAPPELS AU TRAVAIL;
- › RECEVOIR DE MEILLEURS SALAIRES, MAINTENIR ET AMÉLIORER NOTRE NIVEAU DE VIE;
- › AVOIR DROIT À DES VACANCES AMÉLIORÉES, DES CONGÉS EN CAS DE MALADIE, POUR LA MATERNITÉ ET LES RESPONSABILITÉS PARENTALES, UN RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES ET UN RÉGIME DE RETRAITE.



LES BUREAUX DE LA FTQ EN RÉGION

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE — NORD-DU-QUÉBEC

201, rue du Terminus Ouest, bur. 3100
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P7
Téléphone: 819 762-1354
Télécopie: 819 762-1411
<https://abitibi-nordqc.ftq.qc.ca>

BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE

2, rue Saint-Germain Est, bur. 608
Rimouski (Québec) G5L 8T7
Téléphone: 418 722-8232
Télécopie: 418 722-8380
<https://bsl-gaspesie.ftq.qc.ca>

CÔTE-NORD

737, boulevard Laure, bureau 203
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y2
Téléphone: 418 962-3551
<https://cotenord.ftq.qc.ca>

ESTRIE

2144, rue King Ouest, bureau 140
Sherbrooke (Québec) J1J 2E8
Téléphone: 819 562-3922
Télécopie: 819 563-6916
<https://estrie.ftq.qc.ca>

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

330, rue Parent, 2e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2A2
Téléphone: 450 431-6659
Télécopie: 450 438-0567
<https://ftql-l.ftq.qc.ca>

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

7080, rue Marion
Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4
Téléphone: 819 378-4049
Télécopie: 819 378-4362
<https://mauriciecentreqc.ftq.qc.ca>

MONTÉRÉGIE

4805, boul. Lapinière, bur. 6200
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone: 450 926-6200
Télécopie: 450 926-6204
<https://monteregie.ftq.qc.ca>

MONTRÉAL

565, boul. Crémazie Est, bur. 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone: 514 383-8000
Télécopie: 514 383-8038
<https://ftq.qc.ca>

OUTAOUAIS

259, boul. Saint-Joseph, bur. 310
Gatineau (Québec) J8y 6T1
Téléphone: 819 777-5441
Télécopie: 819 777-1973
<https://outaouais.ftq.qc.ca>

SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN — CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

2679, boul. du Royaume, bur. 100
Jonquière (Québec) G7S 5T1
Téléphone: 418 699-0199
Télécopie: 418 699-7179
<https://saglac-chibougamauchapais.ftq.qc.ca>

QUÉBEC ET CHAUDIÈRE- APPALACHES

5000, boul. des Gradins, bur. 120
Québec (Québec) G2J 1N3
Téléphone: 418 623-8713
Télécopie: 418 623-9932
<https://quebec-chaudiereappalaches.ftq.qc.ca>

Conseils
régionaux  FTQ

LA FTQ C'EST....
LA FORCE DU NOMBRE
PLUS DE **600 000** MEMBRES
35 SYNDICATS NORD-AMÉRICAINS
CANADIENS ET QUÉBÉCOIS AFFILIÉS
15 CONSEILS RÉGIONAUX
5 000 SYNDICATS LOCAUX



DES QUESTIONS? UNE URGENCE?
Appelez-nous : 514 318-2844 • 514 383-8000 • 1 877 897-0057
Écrivez-nous : sesyndiquer@ftq.qc.ca

<https://facebook.com/LaFTQ>
<https://ftq.qc.ca>



**POURQUOI
SE SYNDIQUER?**